Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

AVIS DE RADIATION (21-22-0030)

Prenez avis que le 18 décembre 2023, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à **Audrey Gauthier Savignac** (**permis nº 57598)**, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire au 520, boul. Arthur-Sauvé, à Saint-Eustache, une période de radiation temporaire de 4 mois sous le seul chef de la plainte portée contre elle.

Mme Gauthier Savignac a été déclarée coupable des infractions suivantes :

1. Entre ou vers le mois d'octobre 2017 et le ou vers le mois de mars 2020, au CHU Sainte-Justine de Montréal, a consulté sans autorisation et sans justification professionnelle, plusieurs dossiers médicaux;

Mme Gauthier Savignac est donc radiée du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour une période de 4 mois, soit du 19 janvier au 19 mai 2024.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 19 janvier 2024.

Me Caroline Leblanc
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ